



HOLSTEIN CANADA

RÉSOLUTIONS 2021

1. **Service Web, Enregistrement et classification**

Soumise par: Branche de l'Ontario (2021)

- Considérant qu'historiquement, Holstein Canada estampille les résultats de classification sur les documents d'enregistrement; et
- Considérant que les éleveurs se sont fiés à ces documents d'enregistrement actualisés aux fins de tenue de registres et de commercialisation; et
- Considérant que les documents d'enregistrement sont présentement actualisés pour refléter les détails génomiques au fur et à mesure qu'ils sont disponibles, permettant ainsi au propriétaire de réimprimer la version mise à jour de son certificat d'enregistrement s'il le souhaite.

Il est par conséquent résolu que Holstein Canada étudie des moyens de livrer les résultats de classification actualisés le certificat d'enregistrement, y compris l'option de mettre à jour les documents d'enregistrement électroniques à la suite d'un score de classification pour permettre aux membres d'imprimer leurs documents d'enregistrement actualisés s'ils le souhaitent.

2. **Service Web, Réimpression de l'enregistrement**

Soumise par: Branche du Nouveau-Brunswick (2021)

- Considérant qu'un animal sans cornes homozygote ou hétérozygote ne peut être confirmé que par un test génomique ; et
- Considérant que Holstein Canada facture actuellement au producteur des frais pour corriger le statut sans cornes d'un animal.

Il est par conséquent résolu que si le test génomique montre qu'un animal est hétérozygote sans cornes, le simple "P" soit ajouté à son nom sur son enregistrement, et si un animal est testé homozygote sans cornes, un double "PP" soit ajouté à son nom sur son enregistrement, sans frais supplémentaires pour le membre.

3. Classification, Délai entre les visites de classification et/ou d'évaluation du bien-être animal pour la certification pro-Action

Soumise par: Branche du Québec (2021)

- Considérant que les éleveurs qui adhèrent au système de classification ont à coeur le développement de la génétique de leur troupeau et de la race Holstein;
- Considérant que Holstein Canada fait la promotion de la classification et de ses bénéfices pour les éleveurs et que l'association n'est pas en mesure d'offrir le service à un intervalle raisonnable pour que les éleveurs puissent bénéficier de ses avantages (choix de taureau, valeur à la vente, etc...);
- Considérant que l'industrie a besoin des données de classification pour le système d'évaluation des taureaux, ainsi que des programmes de choix de taureaux à la ferme;
- Considérant que tous les éleveurs peu importe la région où ils habitent, ont droit à une visite de classification dans un délai raisonnable, c'est-à-dire environ aux quatre mois, comme le site internet de l'association le mentionne;
- Considérant que l'évaluation du bien-être des animaux est un service rendu par les classificateurs et que ces données sont essentielles pour l'accréditation du programme Pro-Action;
- Considérant la situation vécue en 2020-2021 dans le Club Holstein Bas-Saint-Laurent où sept à huit mois se sont écoulés entre deux visites de classification et que plusieurs des animaux classifiés n'étaient pas à leur plein potentiel.

Il est par conséquent résolu de demander à Holstein Canada de trouver rapidement des solutions pour réduire les délais entre les visites pour les membres qui adhèrent au service de mi-ronde de classification au Québec, ainsi que pour les évaluations du bien-être animal pour la certification du programme Pro-Action. En d'autres termes, de tenir ses engagements et de respecter un délai maximal d'environ quatre mois entre les rondes et mi-rondes de classification, ainsi que les délais du programme Pro-Action, afin que les éleveurs puissent avoir les résultats de leur évaluation du bien-être de leur troupeau lors de leur accréditation.

4. Classification, Évaluation personnalisée

Soumise par: Branche du Québec (2021)

- Considérant que chaque ferme a des besoins qui peuvent différer du modèle type idéal selon leur type de régie et environnement;
- Considérant que certains éleveurs ont leur propre vision de la vache type idéale;
- Considérant que les programmes informatiques de choix de taureaux utilisent la classification selon la vache type Canadienne et non selon les besoins personnalisés de l'entreprise;
- Considérant que l'amélioration génétique du troupeau pourrait être plus rapide en pouvant faire une sélection de traits précis au niveau des mâles ET des femelles;
- Considérant que certaines entreprises abandonnent les services de classification du bétail puisqu'ils ne correspondent plus à leurs besoins et qu'en conséquence, nous perdons des données contribuant aux épreuves.

Il est par conséquent résolu de demander à Holstein Canada pour qu'un service de classification personnalisé soit disponible via l'extranet aux producteurs qui souhaitent modifier les pondérations de chaque critère de la classification, selon leurs besoins.

5. Classification, Vache virtuelle - Générateur de profil de vache

Soumise par: Branche du Québec (2021)

- Considérant que malgré les efforts de formation et d'uniformisation menés auprès des classificateurs, l'enjeux demeure pour maintenir l'uniformité
- Considérant que les projets de semi-régionalisation de la classification permettront de rapprocher les éleveurs et les classificateurs dans leur lien d'affaires;
- Considérant qu'il n'existe présentement pas d'outils visuels pour comparer une vache par rapport à sa classification reçue;
- Considérant que la plateforme ConneXXion est un outil facile d'accès et d'utilisation pour tous les producteurs.

Il est par conséquent résolu de demander à Holstein Canada de développer un générateur de conformation sur la plateforme ConneXXion qui produirait un schéma de la conformation de la vache pour permettre de comparer la conformation reçue de la vache à son allure réelle. Cet outil pourrait aussi servir d'outil de vulgarisation.

6. Classification, Disponibilité du rapport de la classification

Soumise par: Branche du Québec (2021)

- Considérant que présentement, plus aucun document n'est laissé à l'éleveur à la fin de la visite de classification et qu'il faut quelques heures ou même quelques jours afin que les données soient disponibles sur le portail ConneXXion;
- Considérant que les rapports de visites permettaient d'ouvrir la discussion entre l'éleveur et le classificateur et offriraient une belle opportunité d'apprentissage et de vulgarisation de la classification pour l'éleveur.

Il est par conséquent résolu de demander à Holstein Canada pour que les éleveurs aient la possibilité de recevoir par courriel ou par un autre moyen leurs rapports de visite directement à la fin de la visite de classification.

7. PLC/Logo de la vache bleue

Soumise par: Branche de l'Ontario (2021)

- Considérant que la promotion des produits laitiers canadiens et du symbole du lait canadien fait partie intégrante du succès et de la stabilité financière des producteurs laitiers canadiens; et
- Considérant que la vente de lait est importante pour les membres, les services et les programmes de Holstein Canada et de ses branches provinciales; et
- Considérant que Holstein Canada et ses branches provinciales ont une forte présence visible grâce aux médias sociaux, à la presse écrite, aux événements et aux programmes.

Il est par conséquent résolu que Holstein Canada et ses branches identifient les occasions de promouvoir les produits laitiers canadiens et le symbole du lait canadien dans la mesure du possible.

8. **Maître-éleveur**, Critères - Éligibilité des animaux

Soumise par: Branche du Québec (2021)

- Considérant qu'il faut motiver les éleveurs à enregistrer le plus tôt possible;
- Considérant que l'enregistrement des animaux est une source de financement importante à Holstein Canada;
- Considérant que l'élevage occupe une proportion importante dans les critères pour l'obtention du titre de Maître-éleveur;
- Considérant que l'enregistrement tardif peut permettre une sélection des meilleurs animaux et peut influencer à la hausse le pointage du titre de Maître-éleveur et, ainsi, apporter un avantage injuste.

Il est par conséquent résolu de demander à Holstein Canada que si l'enregistrement d'un animal, se fait après l'âge d'un an, que cet animal ne soit plus éligible à apporter des points dans le calcul du titre de Maître-éleveur.

9. Maître-éleveur, Nombres de plaques par catégorie de Maître-éleveur

Soumise par: Branche du Québec (2021)

- Considérant que le titre de Maître-éleveur est une reconnaissance valorisant les éleveurs et que le titre est remporté par préfixe (troupeau);
- Considérant qu'entre deux catégories ayant un même nombre de troupeaux, le total d'enregistrements sera plus élevé dans le groupe ayant un nombre d'enregistrements par troupeau plus élevé;
- Considérant que les plaques sont actuellement divisées par le nombre d'enregistrements total par groupe et non par le nombre de troupeaux total par groupe;
- Considérant que la division actuelle du nombre de plaques entre les groupes favorise les éleveurs se retrouvant dans les groupes ayant un plus grand volume d'enregistrement par groupe.

Il est par conséquent résolu de demander à Holstein Canada de revoir la distribution du nombre de plaques de Maître-éleveur, c'est-à-dire de distribuer les plaques selon le nombre de troupeaux total par groupe et non par nombre d'enregistrements total par catégorie afin de reconnaître les meilleurs éleveurs plus équitablement.

10. Maîtres-éleveurs, Système de points - Points supplémentaires pour valoriser les vieilles vaches

Soumise par: Branche du Québec (2021)

- Considérant qu'aucun point de plus n'est attribué aux Maîtres-éleveurs pour une vache ayant plus de 3E;
- Considérant que la production laitière d'une vache n'est actuellement valorisée que jusqu'à la hauteur de 120 000 kg;
- Considérant que le but de la classification est d'améliorer la longévité des animaux dans les troupeaux laitiers et que le but du programme Maître-éleveur est de les reconnaître.

Il est par conséquent résolu de demander à Holstein Canada de valoriser ces vaches en retirant la limite de points qui est maintenant établie à 3E et 120 000 kg, d'allouer un point supplémentaire par reclassification excellente et un point par strate de 10 000 kg après 100 000 kg de production, plutôt que par strate de 20 000 kg comme c'est actuellement le cas.

11. Disponibilité des antibiotiques

Soumise par: Branche du Québec (2021)

- Considérant que depuis le 25 février 2019, une nouvelle réglementation limite l'utilisation à titre curatif des antibiotiques de classe 1;
- Considérant que le problème d'approvisionnement des antibiotiques demeure présent et que certains autres médicaments efficaces ne seront plus disponibles prochainement;
- Considérant que les producteurs ont le bien-être de leur troupeau à coeur
- Considérant qu'un manque de soins adéquats lors d'une maladie peut entraîner des retards de croissance, diminuer la production en quantité et en qualité et ainsi, provoquer la réforme hâtive de certains animaux et affecter la rentabilité financière de l'entreprise;
- Considérant que les attentes sociétales et les normes de bien-être animal dans le programme Pro-Action sont de plus en plus sévères et qu'un animal non traité souffre inutilement;
- Considérant que de bonnes pratiques contribuent à prévenir les maladies, mais que les antibiotiques sont parfois nécessaires pour traiter ou éviter les infections bactériennes;
- Considérant que le bien-être animal c'est aussi de permettre aux animaux de retrouver la santé.

Il est par conséquent résolu de demander à Holstein Canada de faire les démarches auprès de toutes instances pertinentes afin que le dossier de l'approvisionnement des antibiotiques offerts et permis dans l'élevage bovin avance et qu'il soit prioritaire.

12. **Indice de production**, Indice de valeur réelle du lait à 305 jours

Soumise par: Branche du Québec (2021)

- Considérant que la production brute des vaches n'est pas publiée (à l'exception vache par vache). Ces données brutes semblent être toujours modifiées avant d'être publiées;
- Considérant que l'IPV et le PRO\$ ne représentent pas toujours la capacité réelle des filles à générer le revenu optimum tiré du volume de lait et des composantes produites. (La rentabilité réelle sur les fermes);
- Considérant que les indices génétiques baissent à mesure que les animaux vieillissent et influencent directement la valeur de ces animaux et ce, même s'ils présentent de très bonnes performances ainsi qu'une très bonne progéniture.

Il est par conséquent résolu de demander à Holstein Canada et Lactanet de développer un indice illustrant les performances des taureaux offerts par les centres d'insémination se basant exclusivement sur les données brutes récoltées à la ferme (volume de lait, composantes, classification). Cela permettrait de comparer entre eux les taureaux selon le revenu généré par la production de leurs filles, celles-ci étant comparées à leurs contemporaines.

13. Publication des meilleures productrices dans les reconnaissances des généalogies de Holstein Canada

Soumise par: Branche du Québec (2021)

- Considérant que les résultats des trois premières positions des expositions locales, régionales, provinciales et nationales sont inscrits sur la page web des vaches concernées de Holstein Canada;
- Considérant que les éleveurs sont payés sur la production de leurs vaches;
- Considérant qu'il est dans l'intérêt de tous de combler les différences entre les reconnaissances d'expositions et les reconnaissances de productions.

Il est par conséquent résolu de demander à Holstein Canada que soient publiées sur la généalogie des vaches concernées, les trois premières positions de production par âge au niveau de chaque club Holstein, ainsi qu'au niveau provincial et national.

14. Ratio solides non-gras

Soumise par: Branche du Québec (2021)

- Considérant que les surplus de solides non-gras (SNG) produits actuellement par rapport à la demande du marché
- Considérant que les prévisions nous demandent de cibler un ratio solide non gras/gras (SNG/G) aux alentours de 2.00;
- Considérant que pour atteindre un tel ratio, la Holstein doit continuer d'augmenter sa production de gras et plus spécifiquement son différentiel;
- Considérant que le différentiel pour le gras (%) est un caractère ayant une héritabilité élevée et qu'il est donc possible d'effectuer une sélection génétique efficace pour ce caractère;
- Considérant l'importance d'être proactifs afin d'adapter nos indices de sélections (par exemple l'IPV et le Pro\$), dans l'objectif de maximiser l'utilisation de notre lait, et ainsi, de nos revenus.

Il est par conséquent résolu de demander à Holstein Canada et Lactanet de réviser les outils de sélection actuels afin d'accélérer l'amélioration génétique pour le différentiel de gras afin d'obtenir un ratio SNG/G mieux adapté à l'industrie. Il est également demandé aux éleveurs siégeant sur les conseils de nos centres d'insémination d'encourager ces centres à améliorer la promotion des meilleurs taureaux pour ce caractère.

15. **Classes d'exposition, Championnat intermédiaire**

Soumise par: Branche du Québec (2021)

- Considérant que nous faisons vèler les premiers veaux à de très jeunes âges;
- Considérant que nous avons plusieurs classes de femelle 1 an (1 an Intermédiaire vèlée et 2 ans été vèlée);
- Considérant que les vaches de 3e veau vont compétitionner avec des vaches de 1er veau;
- Considérant que cette résolution pourrait accélérer le jugement des jeunes vaches.

Il est par conséquent résolu de demander à Holstein Canada de retirer la classe 3 ans senior du Championnat Intermédiaire pour tous les jugements de la saison d'exposition et d'inclure cette classe au Championnat Sr.

16. L'Exposition nationale, Désignation de l'Exposition nationale

Soumise par: Branche d'Alberta (2021)

- Considérant qu'en raison de la vaste étendue géographique du Canada, l'existence d'une exposition nationale dans l'est du pays limite la possibilité pour les provinces de l'ouest de participer à des expositions;
- Considérant que la santé et le bien-être de tous les animaux sont une priorité absolue et que les voyages sur de longues distances sont particulièrement difficiles pour le bien-être des animaux d'exposition;
- Considérant que les provinces de l'Ouest ont des animaux de grande qualité et qu'une exposition nationale permettrait de reconnaître ces animaux au niveau national;
- Considérant que l'exposition dans l'ouest du Canada doit être considérée au même titre qu'une exposition nationale dans l'est du Canada (c.-à-d. points pour les nominations All-Canadian);
- Considérant qu'il est possible d'encourager la participation de l'Ouest à un plus grand nombre d'expositions et de promouvoir la race Holstein dans tout le Canada.

Il est par conséquent résolu que Holstein Canada désigne l'exposition Westerner Dairy Showcase à Red Deer comme exposition nationale.

17. Formule IPV/Pro\$

Soumise par: Branche du Nouveau-Brunswick (2021)

- Considérant que certains traits importants comme acère et la caséine bêta sont de nature binaire;
- Considérant que ces traits binaires peuvent avoir une importance économique et contribuer à créer un produit plus convivial pour le consommateur; et
- Considérant que l'IPV qui dicte l'orientation de la race Holstein sur le plan génétique n'a pas les moyens d'inclure ces traits binaires.

Il est par conséquent résolu que Holstein Canada étudie la possibilité d'inclure des traits binaires importants dans le calcul de l'indice de l'animal.

18. **Gouvernance**, Composition du conseil d'administration

Soumise par: Branche de N.-É./T.-N. (2021)

- Considérant que les jeunes sont essentiels à l'avenir de notre industrie;
- Considérant que les décisions prises maintenant peuvent affecter la prochaine génération de l'industrie;
- Considérant qu'il est important d'inclure les voix de l'avenir dans les décisions d'aujourd'hui.

Il est par conséquent résolu que Holstein Canada crée un poste de membre votant à part entière au sein du conseil d'administration pour un(e) jeune âgé(e) de 18 à 30 ans. Ce poste pourrait être occupé par le ou la président(e) du Comité consultatif des Jeunes leaders ou être un poste élu au niveau national pour un mandat de trois (3) ans (non renouvelable).

19. **Tarification, Jumelage des service**

Soumise par: Branche de N.-É./T.-N. (2021)

- Considérant que les membres de Holstein Canada subissent des pressions financières plus importantes que jamais;
- Considérant qu'il existe un certain nombre de membres dévoués qui utilisent l'ensemble des services de Holstein Canada;
- Considérant que le jumelage des services récompense les clients et que Holstein Canada a récemment annoncé une option de jumelage de services qui inclut l'enregistrement et les tests génomiques.

Il est par conséquent résolu que Holstein Canada développe davantage d'options de jumelage de services pouvant inclure les identifiants INBL, l'enregistrement, les tests génomiques et la première classification.